



Un nuage de musique : Harmonies et Fanfares municipales



*Il y a de la musique dans le soupir du roseau ;
Il y a de la musique dans le bouillonnement du ruisseau ;
Il y a de la musique en toutes choses, si les hommes pouvaient l'entendre.*

Lord Byron, Don Juan.



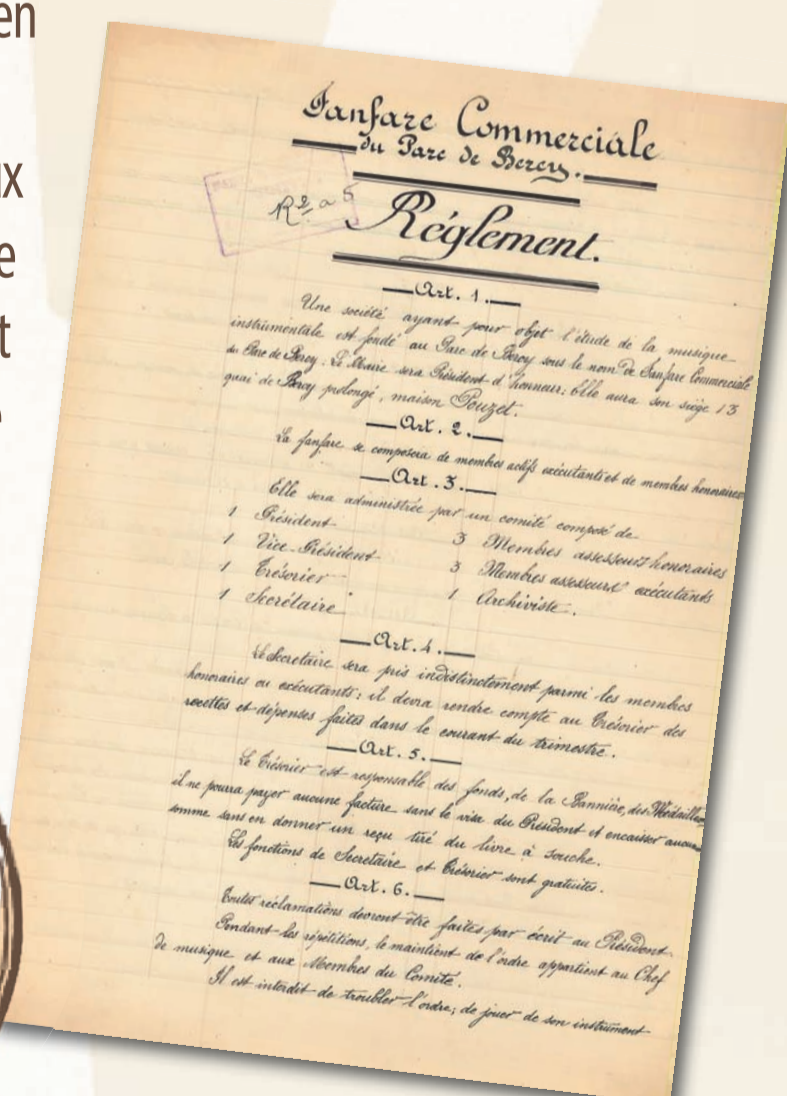
A la fin du XIX^{ème} siècle, un large engouement autour de la musique fédéra les amateurs selon différentes structurations, toutes

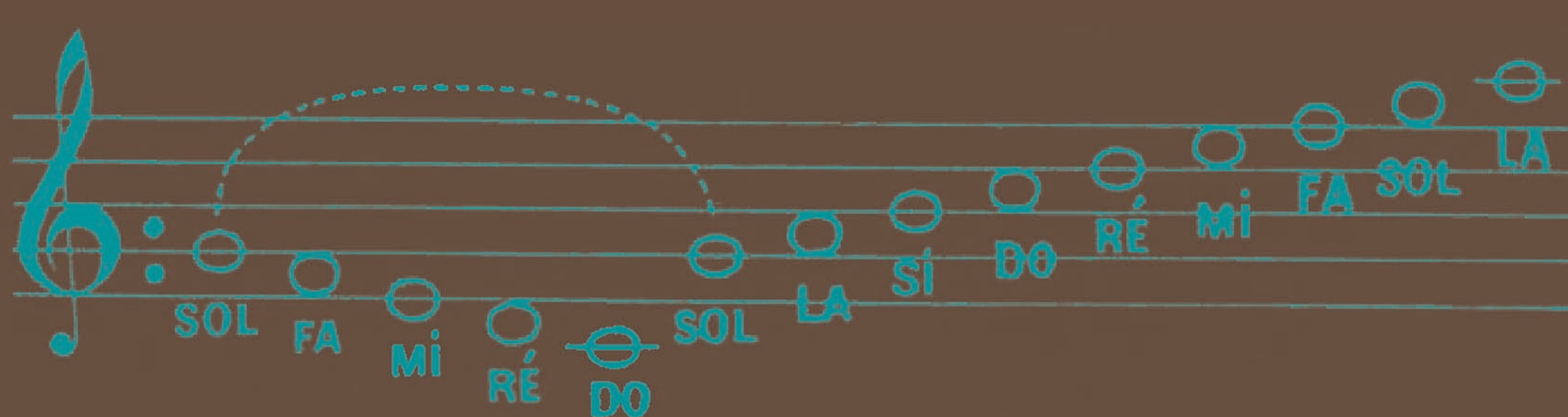
subventionnées par la municipalité.

On trouve tout d'abord l'Orphéon de Charenton (1877-1898) qui était une chorale masculine ; en 1886, "l'Union lyrique de Charenton" (40 musiciens et 15 chanteurs) ; une autre chorale "La Charentonnaise" ainsi que "la Société Philharmonique de Charenton" (1881) et une Fanfare. Une petite note mentionne de même une "Société des tambours et clairons - l'Espérance" active en 1898. De ce "nuage musical" ne va subsister que l'Harmonie municipale. Fondée en 1897, elle fut subventionnée par la Mairie, à l'instar des autres formations musicales.

Le 13 octobre 1953, une Fanfare scolaire municipale fut créée par délibération du Conseil municipal. Comptant 41 enfants à ses débuts, elle fit sa 1^{ère} sortie officielle le 8 mai 1954 en uniforme. En 1956, les "Beaux jeudis de la jeunesse" (émission pour enfants) permirent une apparition à la Télévision. En 1967, elle comptait 100 fanfaristes et, au total, plus de 800 participants sont passés dans ses rangs en 13 années d'existence.

En 1974, la Mairie décida de la fusion des deux ensembles sous le nom de "Fanfare et Harmonie municipale de Charenton-le-Pont" dépendant des Affaires Culturelles de la Ville. Elle a cessé d'exister dans les années 90.





1940-1969 : L'École de Musique

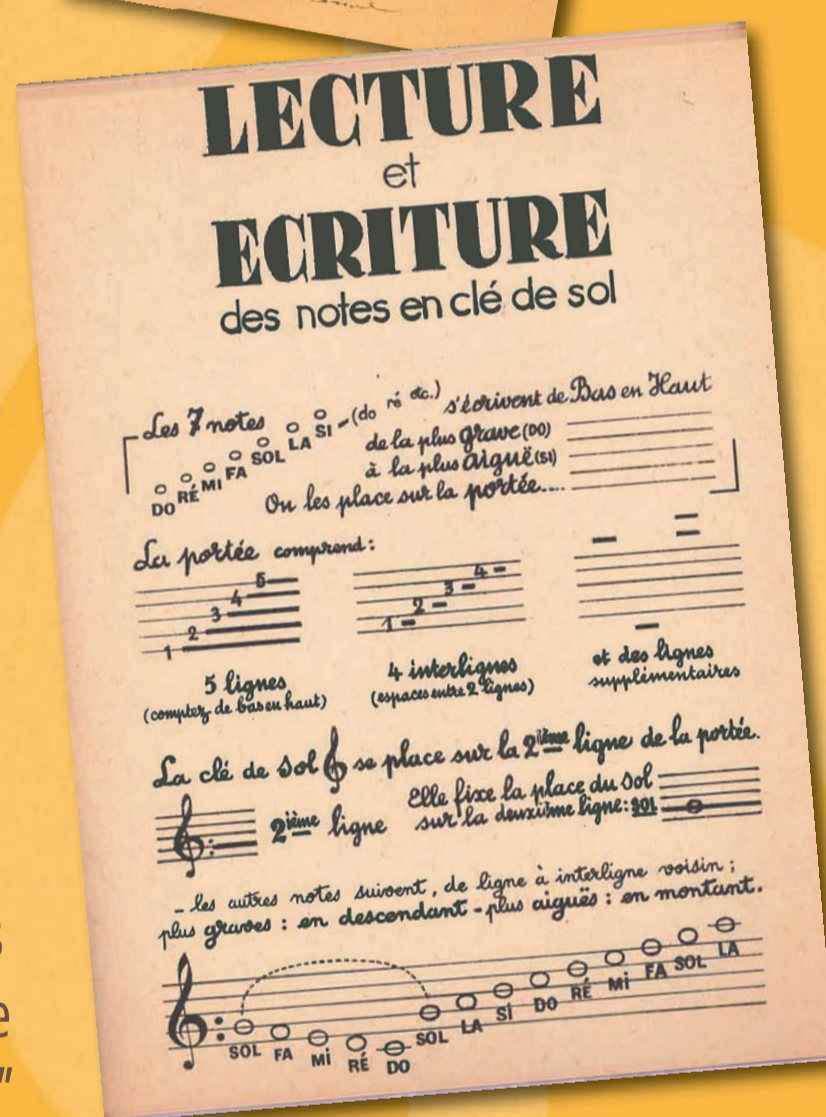
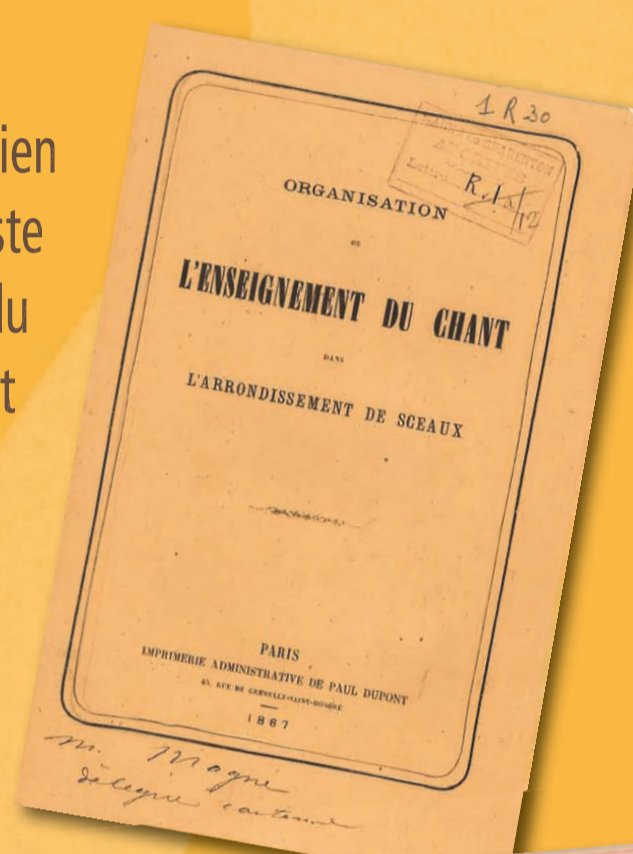
2

Le 7 décembre 1940, sur proposition de M. Lucien Chabro, professeur des Ecoles de Paris et organiste de l'église de Charenton, et par délibération du Conseil municipal, une Ecole de Musique est officiellement créée pour la Ville. Il s'agissait, "dans le désarroi présent, de grouper les jeunes gens pour qu'ils pratiquent des disciplines spirituelles dont la musique est l'une des plus élevées".

Sa direction fut assurée par une commission mixte dont le Maire était président de droit, complétée de deux conseillers municipaux, du directeur de l'Ecole de Musique et de deux professeurs de musique désignés par leurs collègues. La direction de l'école fut assurée pendant les 30 ans de son existence par M. Lucien Chabro.

L'école fut d'abord logée dans les écoles primaires de la place Aristide Briand, d'après le PV de délibération de 1940, mais d'après les documents conservés, il semble que les cours se déroulaient surtout dans "l'annexe de la Mairie" c'est-à-dire au 49, rue de Paris.

Son évolution fut régulière et patiente, à la mesure des efforts fournis en continu par son directeur pour attirer les meilleurs professeurs et tout en maintenant le développement de son offre : c'est ainsi que l'on passe de 41 élèves inscrits pour 5 disciplines en 1942, à 239 élèves en 1969 pour 12 disciplines.



www.charenton.fr



Charenton, une VILLE à VIVRE



Depuis 1970: Le Conservatoire de Musique



Le 9 juin 1970, sous l'impulsion encore une fois de son directeur Lucien Chabro et par délibération du Conseil municipal, l'École de Musique fut transformée en Conservatoire de Musique, de Danse et Déclamation. Son but affirmé est de "faire connaître et aimer la musique dans tous les milieux sociaux et de former de bons amateurs qui pourront, tout au long de leur vie, pratiquer la musique."

Le Conservatoire fut tout d'abord installé au 17, rue de Conflans dans le Centre culturel communal ouvert en 1970.

En 1992, lors de la création de la Coupole dans le quartier de Valmy-Liberté, le Conservatoire s'établit dans ses locaux actuels, conçus avec un soin particulier par l'architecte Christian Enjolras.

Le Conservatoire de Charenton fut tout de suite placé dans le cercle de l'Union départementale des Conservatoires du Val-de-Marne dont la "tâche essentielle est d'organiser et de contrôler les examens et concours communs à tous les Conservatoires du département."

Pour prétendre à la subvention départementale, il fallait pouvoir proposer 8 disciplines à l'enseignement ; M. Chabro en inscrivit 12 lors du passage en commission le 21 octobre 1969 : Solfège, Harmonie, Piano, Violon, Violoncelle, Flûte, Trompette, Saxophone, Guitare, Chant, Musique de Chambre, Clarinette.



Le Conservatoire de musique de Charenton aujourd'hui

4



Le projet pédagogique du Conservatoire est articulé autour de 3 axes :

L'éducation artistique et culturelle.

7 musiciens-intervenants prodiguent des séances hebdomadaires à toutes les classes de l'école maternelle (moyenne section) au CM2. Ils sensibilisent ainsi tous les ans près de 2800 petits Charentonnais à la musique.



L'enseignement artistique spécialisé :

37 professeurs qualifiés dispensent des cursus complets d'apprentissage instrumental ou vocal sur 40 disciplines. La pratique collective est au cœur du projet de l'établissement qui forme tous les ans 800 musiciens heureux de jouer ensemble.



La pratique Amateur :

Le Conservatoire permet non seulement aux musiciens charentonnais de se retrouver pour un moment de partage autour d'esthétiques variées (chorale, ateliers rock ou jazz, batucada...) mais il accueille également des partenaires associatifs afin de tisser de nouveaux liens entre les musiciens amateurs du territoire.



Acteur dynamique de la Ville de Charenton, le Conservatoire André Navarra multiplie les projets transverses et les rencontres : chaque année, il intervient dans plus de 20 manifestations telles que les Boîtes à musique, les Heures musicales ou la Fête de la musique.

www.charenton.fr



Charenton, une VILLE à VIVRE